UCLouvain

AIGU2MC

2017 - 2018

Master de spécialisation en médecine aiguë

A Bruxelles Woluwe - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences médicales**
Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
Sigle du programme: **aigu2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
- Compétences et acquis au terme de la formation 3
- Structure du programme 3
- Programme détaillé 4
  - Programme par matière 4
  - Cours et acquis d'apprentissage du programme 6
Informations diverses 7
- Conditions d'admission 7
- Evaluation au cours de la formation 8
- Gestion et contacts 8

AIGU2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine aiguë (A.M. du 14 février 2005, publié le 04.03. 2005).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidat spécialistes en médecine aiguë, dans une faculté de médecine belge.

Votre Programme

La formation à temps plein est d'au moins 3 ans et comprend un enseignement théorique, des stages à temps plein et une communication ou la publication d'un article. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

AIGU2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine aiguë (A.M. du 14 février 2005, publié le 04.03. 2005).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation à temps plein est d'au moins 3 ans et comprend un enseignement théorique, des stages à temps plein et une communication ou la publication d'un article. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

> Tronc commun *[prog-2017-aigu2mc-waigu200t.html]*

AIGU2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [180.0]

O Obligatoire	⊠ Au choix
△ Activité non dispensée en 2017-2018	⊘ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018
⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018	Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

						Bloc annuel 1	2	3
O WMURG2301	Compléments de médecine d'urgence, 1re année	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x		
O WMURG2311	Questions spéciales de médecine d'urgence, 1re année (interuniversitaire)	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x		
O WMURG2321	Séminaire de médecine d'urgence, 1re année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q	x		
O WMURG2341	Exercices encadrés de médecine d'urgence, 1re année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q	x		
O WMURG2381	Stages cliniques de médecine d'urgence, 1re année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q	x		
O WMURG2391	Stages cliniques de médecine d'urgence, 1re année, 2e partie			18 Crédits	3q	x		

Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

O WMURG2302	Compléments de médecine d'urgence, 2e année	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q		x	
O WMURG2312	Questions spéciales de médecine d'urgence, 2e année (interuniversitaire)	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q		x	
O WMURG2322	Séminaire de médecine d'urgence, 2e année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q		x	
O WMURG2342	Exercices encadrés de médecine d'urgence, 2e année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q		x	
O WMURG2382	Stages cliniques de médecine d'urgence, 2e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q		x	
O WMURG2392	Stages cliniques de médecine d'urgence, 2e année, 2e partie			18 Crédits	3q		x	

Troisième bloc annuel (60 crédits)

O WAIGU2303	Compléments de médecine aiguë, 3e année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q			x
O WAIGU2313	Questions spéciales de médecine aiguë, 3e année (interuniversitaire)	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q			x
O WAIGU2323	Séminaire de médecine aiguë, 3e année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q			x
O WAIGU2343	Exercices encadrés de médecine aiguë, 3e année	Philippe Meert (coord.)	20h	2 Crédits	2q			x
O WAIGU2383	Stages cliniques de médecine aiguë, 3e année, 1re partie			20 Crédits	1 + 2q			x
O WAIGU2393	Stages cliniques de médecine aiguë, 3e année, 2e partie			16 Crédits	3q			x

						Bloc annuel 1	2	3
WAIGU2374	Mémoire de médecine aiguë, 1re partie *Le candidat qui se réoriente vers le master de spécialisation en médecine d'urgence (MURG2MC) remplacera le travail de mémoire par 16 crédits d'activité clinique. Il n'est dans ce cas pas dans les conditions pour obtenir le diplôme de master de spécialisation en médecine aiguë.*			16 Crédits	2q			x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maitrisés par l'étudiant ?".

AIGU2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- Conditions générales
- Conditions spécifiques d'admission

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions spécifiques d'admission

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine aiguë, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine aiguë (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

Bodart Eddy, Danse Etienne, Dubois Vincent, EL GARIANI Abdul Wahed, GILLET Jean Bernard, , MARION Eric, MEERT Philippe, MOULIN Didier, Reynaert Marc, THYS Frédéric, VANDENBOSSCHE Pierre, VANPEE Dominique, VERSCHUREN Franck, VEYCKEMANS Francis, deux membres cooptés (Zech Francis, Delloye Christian) et deux membres invités (JACQUES Jean Marie, Pelgrim Jean Pierre). Un représentant des MACCS.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par des examens portant sur les matières enseignées. En outre, le candidat devra réaliser un travail scientifique présenté au cours d'une leçon publique et à un congrès de médecine d'urgence national ou international et/ou publié dans une revue scientifique reconnue.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine aiguë.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

La formation de médecin spécialiste en médecine aiguë peut être prise en considération pour 3 années dans la formation de médecin spécialiste en médecine d'urgence, formation d'une durée totale de 6 ans. En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure	SSS/MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) (https://uclouvain.be/repertoires/entites/mede)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS) (https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss)
Sigle	MEDE
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél: +32 (0)2 764 50 20 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyen : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM (https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM))

Responsable académique du programme: Frédéric Thys

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.